



Gérer les espaces embroussaillés avec des Chèvres des Pyrénées

Fiche à destination des propriétaires fonciers et gestionnaires du territoire

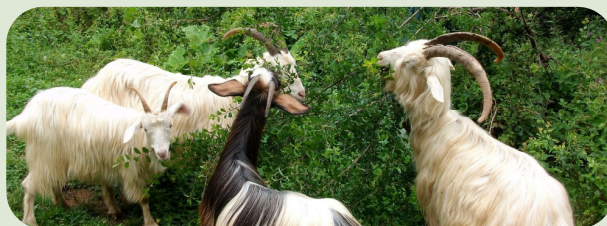


Dans les **Pyrénées**, certaines zones sont difficiles à entretenir...

- Un foncier complexe, parfois peu mécanisable, aux usages multiples
- Des espaces en déprise (embroussaillage et fermeture)
- De nouveaux enjeux pour le territoire (dégradation des paysages, du patrimoine naturel et culturel, augmentation du risque d'incendie, ...)
- Une ressource fourragère qui a pourtant de la valeur

La **Chèvre de race pyrénéenne** constitue un patrimoine génétique et culturel original sélectionné par l'homme dans l'agrosystème particulier des Pyrénées.

Une race rustique, résistante aux intempéries et valorisant les fourrages grossiers.



Les éleveurs valorisent cette race au sein de **systèmes d'élevages traditionnels** avec de faibles niveaux d'intrants et une large utilisation des ressources naturelles locales.

Des élevages supports de productions spécifiques qui trouvent aujourd'hui leur place dans des dynamiques de développement local (vente directe de viande de chevreux élevés sous la mère, fromages).



Autant d'opportunités pour :

Entretenir le territoire et faire vivre la montagne

Consolider l'assise foncière des élevages existants, encourager l'installation de nouveaux éleveurs

Valoriser la race pyrénéenne et ses éleveurs

Débroussailler avec des chèvres des Pyrénées, c'est possible !

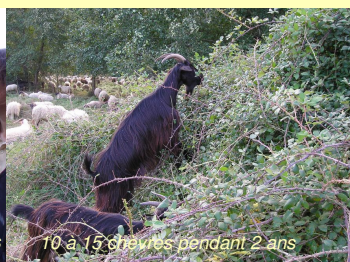
Exemple : Débroussaillage de 4 ha d'AFP en Ariège

Au bout d'un an

Au bout de deux ans



Des ronces et des genêts impenétrables



10 à 15 chèvres pendant 2 ans



L'accessibilité s'est améliorée



La ronce est contenue, certains pieds de genêts sont morts et ont été coupés. Une strate herbacée réapparaît.

Efficace et durable

Régression en 2 à 3 ans des genêts, ronces, noisetiers et autres feuillus particulièrement appréciés par la chèvre des Pyrénées qui délaissera la strate herbacée pour consommer la végétation jusqu'à 1m80 du sol. Protection des sols qui ne seront pas abimés par le passage d'engins. Limitation des risques d'incendies.

Économique et écologique

Réduction des interventions mécaniques ou chimiques. Économie en fourrages et concentrés pour les troupeaux, réduction des traitements anti-parasitaires. Conservation de la biodiversité grâce au maintien de milieux ouverts et à l'entretien des zones sensibles.

Valorisable

Production de lait et de viande (chevreux sous la mère) grâce à une ressource fourragère de qualité. Une race patrimoniale qui fait partie intégrante de notre biodiversité domestique, et qui peut être support de projets pédagogiques ou agrotouristiques. Ouverture des paysages et restauration d'une strate herbacée appétente.



Race à faibles effectifs, la chèvre des Pyrénées est une chèvre à poil long, traditionnellement présente sur toute la chaîne des Pyrénées. Redécouverte dans les années 80, cette race locale qui a failli disparaître, fait aujourd'hui l'objet d'un programme de conservation. Outre ce travail de sauvegarde, l'Association Chèvre de Race pyrénéenne travaille également à promouvoir la race et à développer les productions de qualité qui en sont issues.

Les systèmes valorisant la chèvre des Pyrénées sont majoritairement des systèmes « allaitants » produisant de la viande de chevreaux élevés sous la mère (chevreaux lourds de 3-4 mois ou broustards castrés de 6 mois et plus). Ces systèmes extensifs sont peu contraignants dans la mesure où les chèvres ne sont pas traitées. Le troupeau n'est alors généralement rentré dans les granges que lors des grands froids et pour les mises bas, en fin d'hiver. Les élevages fromagers représentent environ un tiers des élevages de chèvres des Pyrénées. Ces systèmes sont également extensifs, mais la traite quotidienne impose au troupeau de rentrer à la chèvrerie tous les jours.

La chèvre des Pyrénées est particulièrement adaptée pour valoriser des milieux difficiles et embroussaillés grâce à sa morphologie et sa rusticité. Avec ses longs poils raides elle est capable de traverser les épines sans se blesser et sans s'accrocher. Son agilité lui permet de valoriser les milieux très accidentés (zones rocheuses, fortes pentes). Elle est également peu sensible aux conditions météorologiques difficiles (froid, pluie, neige). La chèvre pyrénéenne s'adapte à la nourriture disponible. Bonne marcheuse, elle est capable de se déplacer sur de longues distances pour s'assurer une alimentation diversifiée et à son goût. Certains éleveurs font le choix de la compléter en céréales, d'autres l'élevent en plein air intégral. Dans tous les cas elle s'adapte et fait grandir ses chevreaux.

La chèvre pyrénéenne s'attaque aux milieux fermés en se dressant sur la végétation et la faisant plier sous elle, ou bien en créant des tunnels en dessous. Peu à peu des passages s'ouvrent qu'elle agrandit chaque jour un peu plus. **Le débroussaillage par les chèvres a un impact à long terme : l'action ne sera visible que progressivement (compter deux à trois ans) mais sera efficace.** En effet, la pyrénéenne s'attaque aux feuilles et aux jeunes pousses, elle fatigue la plante et l'empêche de proliférer. Cela épuise les plantes qui sont un peu moins vigoureuses chaque année, et favorise le retour de l'herbe. Ce type de débroussaillage n'abîme pas le sol comme le passage de machines lourdes et évite la prolifération des ronces et des fougères contrairement au débroussaillage mécanique qui active la dynamique de rejet et facilite la levée de dormance de certaines graines. Bien entendu, il est nécessaire de maintenir du pâturage sur la zone pour éviter que le milieu ne se ferme à nouveau.

Attention : si la chèvre des Pyrénées est particulièrement gourmande en ronces et noisetiers, elle n'a quasiment aucun impact sur le rhododendron, le buis ou la fougère.



Les questions à se poser...

Quel est le type de végétation présente et quel est le résultat attendu ?

Il est important de réfléchir aux objectifs et à un cahier des charges. Ceci déterminera le nombre de chèvres nécessaire ou la surface nécessaire pour le troupeau partenaire. Des interventions ciblées seront peut-être à prévoir en complément de l'action des chèvres (tronçonnage, fauche des fougères, ...)

Quel troupeau ?

Plusieurs possibilités sont envisageables : installer un éleveur sur le territoire ou faire appel à un éleveur du voisinage pour une durée précise ou pour toute l'année. La collectivité peut également faire le choix d'acheter des animaux. Dans tous les cas, l'association peut vous aider.

Quel statut pour l'éleveur ?

Un éleveur qui s'installe doit pouvoir vivre de son activité d'élevage et doit pouvoir bénéficier d'une visibilité à long terme concernant l'accès au foncier et au bâti pour les animaux. L'éleveur doit également pouvoir être logé à proximité du troupeau. Parfois, la pluriactivité doit être envisagée.

Quels aménagements pour le troupeau ?

Un **point d'eau** devra être accessible en toute saison même si la chèvre pyrénéenne a la capacité de supporter plusieurs jours sans eau. Cet aspect est particulièrement important en période de lactation, en période très chaude, ou bien si les chèvres sont nourries en sec (foin). La chèvre pyrénéenne peut vivre dehors en permanence. Une **grange** ou un **abri** sont cependant nécessaires pour les jours de forte pluie ou de tempête de neige. En cas de grosse chaleur, le troupeau peut également s'y mettre au frais. Enfin, un abri permet de gérer les mise-bas de façon plus sécurisée (pas de risque de perte de petits quand la mère veut rejoindre le troupeau, protection vis à vis des prédateurs). C'est aussi le lieu de rassemblement du troupeau pour soigner, nourrir, contrôler...

Pour avoir une action efficace sur la végétation, éviter la divagation des animaux et pour faciliter le travail de l'éleveur, il est fortement conseillé d'installer des **clôtures adaptées** : clôtures permanentes de type ursus ou high tensil (3 à 5 fils électrifiés) ou clôtures mobiles (piquets + 3 niveaux de fils).

Les outils fonciers

Il existe plusieurs outils à disposition des propriétaires ou des collectivités pour favoriser la valorisation des territoires :

- **Le fermage**
- **Le commodat** : il s'agit d'un prêt de terrain (et non d'une location). Le contrat est signé pour une durée de base qui peut être reconduite ou arrêtée par l'une ou l'autre des parties après un préavis.
- **Les conventions pluriannuelles de pâturage** : elles sont signées pour une durée de 5 ans renouvelables.
- **L'association foncière pastorale (AFP)** : elle permet de regrouper des parcelles privées et de constituer des îlots d'un seul tenant sur des territoires où la propriété est très morcelée. Des subventions existent pour l'aménagement des AFP.

En cas de doute ou pour toute question, vous pouvez contacter la cellule pastorale de votre département.

Réseau pastoral pyrénéen : 05.62.34.66.74

Document réalisé grâce au soutien financier de :



Contact :

Association « La Chèvre de race pyrénéenne » - 32 avenue du Général de Gaulle - 09000 Foix
Tél : 05.61.02.14.19 - Fax : 05.61.02.89.60 - Courriel : asso.chevre.pyr@free.fr